



## UNIVERSITÉ DE LILLE

Université européenne de référence, reconnue pour l'excellence de sa formation tout au long de la vie, l'Université de Lille a mis en place à la rentrée 2020 une nouvelle offre de formation dans ses quatre champs de formation articulés avec ceux de la recherche. Les diplômes de licence, DEUST, BUT\*, licence professionnelle, master et les formations de santé sont entièrement renouvelés dans leurs programmes et modalités pédagogiques. Cette offre, conçue dans une approche par compétences, répond aux besoins du milieu socioprofessionnel : plus décloisonnée et ouverte sur un monde en transition.

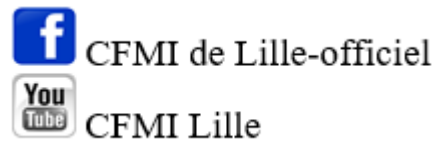
L'université place l'étudiant au cœur de ses préoccupations pour favoriser son implication et sa réussite en proposant des cursus adaptés dans leur nature, leur organisation, leur rythme et leurs pratiques pédagogiques aux différents publics d'apprenants et à leurs projets personnels et professionnels.

\* Bachelor Universitaire de Technologie : nouveau diplôme de référence des IUT

## LE CFMI

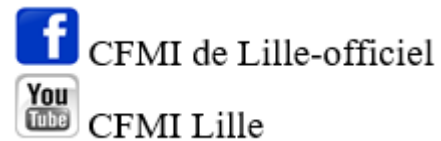
Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) est un institut interne de l'université de Lille. Il est placé sous la tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

Il est animé par une équipe pédagogique et administrative permanente et fait appel, pour les enseignements, les stages sur le terrain et les projets artistiques, à de nombreux chargés de cours professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, luthiers...), ainsi qu'à de nombreux partenaires (collectivités territoriales, établissements scolaires, institutions culturelles...).



## CONTACT ADMINISTRATIF

Localisation : 50°37'41.7»N 3°07'26.6»E  
Campus Pont-de-Bois à Villeneuve d'Ascq  
Tour du bâtiment d'extension – Bâtiment A – niveau 2  
Adresse :  
CFMI – Université de Lille  
Campus « Pont de bois »  
Rue du Barreau – BP 60149  
59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX  
cfmi@univ-lille.fr  
<https://cfmi.univ-lille.fr/>  
[www.univ-lille.fr](http://www.univ-lille.fr)  
Téléphone : 03.20.41.73.11



## COMMENT S'INSCRIRE AU CFMI

Le dossier de candidature est à constituer via une application en ligne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Il est conseillé de prendre contact avec le secrétariat pédagogique du CFMI auparavant.

Les candidats retenus suite à l'examen des dossiers sont convoqués pour des tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales ainsi qu'un entretien. Le CFMI organise généralement une session de tests en mai-juin ; et parfois une autre en septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée pour un candidat.

L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université.

## AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES

Afin d'offrir les meilleures conditions de réussite pour les étudiants qu'elle accueille, l'Université de Lille met en place différents dispositifs qui permettent aux étudiants de commencer et de poursuivre au mieux leurs études selon leur situation : aménagement d'études pour les lycéens concernés par une réponse Parcoursup « Oui si », étudiant en situation de handicap, sportif et artiste de haut niveau, service civique, étudiant en exil...

Plus d'info sur <https://www.univ-lille.fr/etudes/amenagements-des-etudes/>

## RESPONSABLES DE LA FORMATION

**Jean JELTSCH**  
Responsable de la formation continue et la recherche  
■ Bureau A2-585 - jean.jeltsch@univ-lille.fr  
■ 03.20.41.73.13 - 06.75.25.32.24

**Christelle MARCHAND**  
Responsable de l'insertion professionnelle  
■ Bureau A2-593 - christelle.marchand@univ-lille.fr  
■ (33) 03.20.41.73.16 - 06.75.25.32.17

**Philippe POISSON**  
Administrateur provisoire, responsable de la formation initiale, référent handicap  
■ Bureau A2-580 - philippe.poisson@univ-lille.fr  
■ (33) 03.20.41.73.12 - 06.70.67.82.52

## ACCOMPAGNEMENT

**SUAIO - Service Universitaire Accompagnement, Information et Orientation**

■ Informations, conseils et accompagnement, orientation et réorientation. Entretiens personnalisés.  
■ [www.univ-lille.fr/etudes/sinformer-sorienter/](http://www.univ-lille.fr/etudes/sinformer-sorienter/)

**BAIP - Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle**

■ Accompagnement à l'insertion professionnelle, recherche de stage et de premier emploi.  
■ [www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/](http://www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/)

**Hubhouse**

■ Accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activités.  
■ [www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/hubhouse/](http://www.univ-lille.fr/etudes/preparer-son-insertion-professionnelle/hubhouse/)

**Formation continue et alternance**

Toute l'offre diplômante de l'université est accessible en formation continue. Vous pouvez également accéder à cette offre par le biais d'une VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) ou obtenir le diplôme dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). De nombreux diplômes sont proposés en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Pour tous renseignements ou bénéficier d'un conseil personnalisé, rendez-vous sur le site de la direction de la formation continue et alternance (DFCA).

- <http://formation-continue.univ-lille.fr/>
- Accueil : +33 (0)3 62 26 87 00
- [formationcontinue@univ-lille.fr](mailto:formationcontinue@univ-lille.fr)
- [vae@univ-lille.fr](mailto:vae@univ-lille.fr) - [alternance@univ-lille.fr](mailto:alternance@univ-lille.fr)

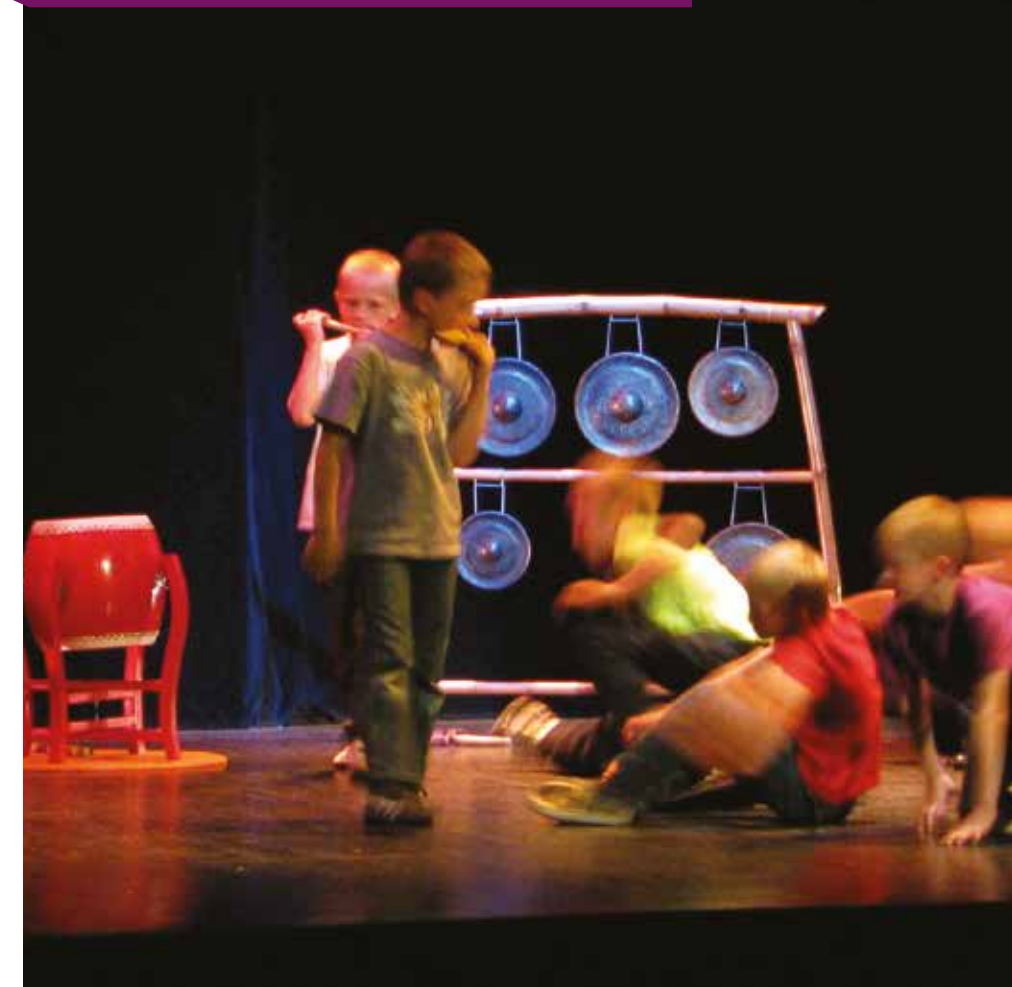
**Relations internationales**

- Pour étudier dans le cadre d'un programme d'échange : <https://international.univ-lille.fr/etudiants-etrangers/en-programme-international/>
  - Pour le programme Erasmus+ : [erasmus-students@univ-lille.fr](mailto:erasmus-students@univ-lille.fr)
  - Pour les autres programmes et conventions : [intl-exchange@univ-lille.fr](mailto:intl-exchange@univ-lille.fr)
- Pour étudier à titre individuel : <https://international.univ-lille.fr/etudiants-etrangers/individuel/>

DUMI

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICIEN INTERVENANT

DIPLÔME INSCRIT AU RNCP AU NIVEAU II



Responsable de la rédaction : Lyne FRANJÉ - Coordination : SUAIO - Maquette et réalisation : Service Communication - Impression : Université de Lille - Document non contractuel - Imprimé en décembre 2019

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Vous souhaitez conjuguer votre amour de la musique, votre plaisir à la pratiquer, l’inventer, la détourner, l’arranger et votre désir de la transmettre ?

Vous aimez vous lancer dans des projets qui allient les instruments et la voix, le travail du corps et de la scène, l’écriture et l’improvisation, les musiques actuelles et traditionnelles, la création contemporaine et la musique « de répertoire » ? Vous avez l’envie de faire se rencontrer les artistes et le public et de permettre au plus grand nombre d’accéder à la pratique musicale ?

Le CFMI vous propose une formation qui répond à ces aspirations et qui conduit à un métier grâce au DUMI, le diplôme universitaire de musicien intervenant, reconnu au niveau II/6 (niveau « bac + 3 »).

## LE MÉTIER DE MUSICIEN INTERVENANT

Le musicien intervenant est à la fois un musicien, un pédagogue et un acteur du développement culturel. Il conçoit, conduit et encadre, en partenariat avec d’autres professionnels (enseignants, responsables et élus locaux, artistes...), des projets musicaux permettant l’accès à la pratique musicale à des publics variés : enfants (à l’école et hors école), tout-petits, jeunes ou adultes amateurs, personnes malades, handicapées, incarcérées...

Il travaille sur un territoire (un quartier, une ville, une agglomération...) au sein d’une structure (une collectivité territoriale, une école de musique, une association...) ou en indépendant. Par ses projets, il met en lien le milieu scolaire, les conservatoires et les autres lieux de pratique, de création ou de diffusion de la musique.

Son action contribue à la vie culturelle de la collectivité où il travaille. Son expertise en matière d’éducation artistique et son esprit de recherche et d’innovation lui permettent de prendre part à la définition des actions et des politiques locales en vue de la démocratisation de l’accès à la musique et la culture.

## CONSEILS POUR PRÉPARER LES TESTS D’ENTRÉE

- Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et le déchiffrage nécessitent une maîtrise minimale de l’écrit en musique. Adressez-vous le cas échéant à une école de musique ou un conservatoire afin d’être orienté vers un cours de formation musicale adapté à votre projet.
- La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale pour être capable d’interpréter une chanson devant un public.
- Concevez un programme instrumental et vocal véritablement musical, où vous êtes à l’aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n’y a pas d’esthétique musicale imposée ou interdite.
- Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez autant que possible les expériences qui vous préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d’enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).
- Explorez des univers culturels et artistiques variés, par l’écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musiques contemporaines et actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles européennes ou non, musiques expérimentales, musique électroacoustique, chanson...
- Informez-vous, par des rencontres et des lectures, sur le métier de musicien intervenant, afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

## QUALITÉS SOUHAITÉES

Ce qui prime dans ce métier, c’est la volonté de partager et de transmettre.

Le musicien intervenant doit être convaincant dans ses propositions artistiques et savoir créer des moments propices à l’échange, la découverte et l’apprentissage.

Il doit savoir travailler en équipe et posséder le sens de l’écoute et du dialogue pour s’adapter à différents publics.

Ses interventions auprès du jeune public nécessitent enthousiasme, patience et autorité et il doit faire preuve d’imagination dans la conception des projets ainsi que de rigueur pour les mener à bien.

## CONDITIONS D’ADMISSION

- Être titulaire du baccalauréat (ou d’un titre admis en équivalence) ;
- Justifier de deux années d’études supérieures ou avoir exercé une activité permettant la validation d’acquis professionnels ;
- Posséder une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix, une identité musicale affirmée, une expérience musicale diversifiée ;
- Faire preuve de motivation, de maturité et le sens des responsabilités pour travailler avec des publics divers (enfants, tout petits, personnes en situation de handicap, etc.).

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

Si vous exercez déjà le métier de musicien intervenant, vous pouvez accéder au DUMI par le biais de la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE). Se renseigner auprès de la Direction de la formation continue et de l’alternance (<https://formationpro.univ-lille.fr/>).

## ORGANISATION DES ÉTUDES

- La formation dispensée au CFMI est professionnelle, à la fois musicale et pédagogique, théorique et pratique. Les disciplines enseignées et les nombreuses mises en situation permettent de conforter sa personnalité musicale et artistique (instrument, chant, direction, accompagnement, percussions, mais aussi travail corporel et théâtral), d’apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers à destination des enfants ou d’autres publics, de se doter d’outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture et sa réflexion.
- Les stages en école et les interventions dans d’autres milieux menées dans le cadre du parcours

personnalisé permettent aux étudiants de développer une expérience solide et pertinente qui leur permet de s’insérer peu à peu dans le réseau professionnel et de trouver leur place dans des situations et des emplois divers, alliant pratique artistique, actions de médiation, interventions au sein des écoles et d’autres lieux de vie.

- 2 années de formation à temps plein (possibilité d’étaler la formation, sous conditions).
- 1500 heures d’enseignement, soit environ 27 heures par semaine.
- Chaque semestre possède une « couleur » particulière et s’inscrit dans une progression où l’étudiant gagne en maîtrise et en autonomie.

Blocs de compétences	Contenus d'enseignement	Vol. horaire
<b>1- CHANTER ET FAIRE CHANTER</b>	Technique vocale individuelle et collective, travail de répertoire (analyse et interprétation), atelier choral, direction de chœur, classes d’application, concert choral.	400 h
<b>2- JOUER, INVENTER, CRÉER, PARTAGER</b>	Percussions, guitare et accompagnement, improvisation, arrangement, composition, organologie pratique, musique concrète, technique du son et lutheries électroniques, pratique de la scène, danse, création de spectacles (ciné-concert, spectacle de chansons, bal folk, etc.).	400 h
<b>3- INTERVENIR DANS DES MILIEUX DIVERSIFIÉS</b>	Culture professionnelle et pédagogique : connaissance des milieux et des institutions, stages d’observation, pédagogie générale et didactique de la musique, méthodologie de projet, analyse d’expériences, expression écrite et orale, langue vivante, préparation aux entretiens et aux écrits professionnels.  Mises en situation : stages en milieu scolaire (projet vocal, projet de création, spectacle en écoles élémentaires et maternelles), interventions dans d’autres milieux (parcours personnalisé : conservatoires, structures d’accueil de la petite enfance, médiation du spectacle vivant, ateliers dans le secteur de la santé, du handicap, du social, projet artistique personnel, etc.).	700 h

Pour plus d’informations sur les diplômes nationaux proposés par l’Université de Lille, consultez le catalogue des formations : [www.univ-lille.fr/formations.html](http://www.univ-lille.fr/formations.html)

## AVANT LE DUMI : L’OPTION PRÉPARATION À L’ENTRÉE AU CFMI

Vous êtes intéressé par une poursuite d’études au CFMI et l’obtention du DUMI mais encore trop jeune pour y entrer ?

L’option Préparation à l’entrée au CFMI permet, au cours des trois années de la licence Arts parcours Musique et musicologie, de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, direction, formation musicale, improvisation...), de conforter son projet professionnel et de se préparer aux tests d’entrée dans le cursus DUMI.

L’accès à cette option suppose d’être préalablement inscrit en licence Arts, parcours « Musique et Musicologie » par le biais du portail Parcoursup (attention à bien respecter les délais et les procédures).

L’admission à l’option elle-même se fait sur dossier et entretien au cours du mois de septembre. L’effectif est limité et l’étudiant doit s’inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention.

## APRÈS LE DUMI

Le Diplôme permet l’accès, comme contractuel ou titulaire, au cadre d’emploi d’assistant territorial d’enseignement artistique au sein de la fonction publique territoriale ainsi qu’à des emplois salariés ou en indépendant dans les secteurs artistique, culturel, éducatif et social.

Le CFMI permet aux musiciens intervenants diplômés de poursuivre leur formation tout au long de leur vie professionnelle par des ateliers et des stages de formation continue.

L’intégration du DUMI dans le schéma européen des formations (niveau II/6 ou « bac + 3 ») ouvre la possibilité de poursuivre des études, notamment vers des Masters conduisant aux métiers de l’encadrement, de la médiation, du management ou du développement culturel et territorial ainsi que de l’enseignement musical.

## ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Le CFMI est animé par une équipe pédagogique de trois enseignants permanents et fait appel, pour certains enseignements, les stages et les projets artistiques, à de nombreux professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, personnels des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des institutions culturelles...).

Avant la rentrée, les journées d’intégration vous permettront de vous familiariser avec le campus de l’université, de rencontrer l’équipe et de recevoir les informations utiles. Tout au long de la formation, vous bénéficierez d’un accompagnement personnalisé, avec la possibilité de faire le point sur votre parcours avec les responsables de la formation.

Au sein du CFMI, vous pourrez emprunter des instruments, du matériel audio ou vidéo à l’instrumentarium, accéder aux studios pour réaliser vos projets musicaux, réaliser des instruments ou des dispositifs sonores dans l’atelier de lutheries expérimentales (ALEX) dédié à l’organologie pratique.

Les services communs de l’université vous seront également accessibles : la maison de l’étudiant, le CROUS, les bibliothèques du campus, le centre de ressources en langues, le bureau d’aide à l’insertion professionnelle, les diverses manifestations culturelles, les équipements sportifs, etc.

## AIDE À L’INSERTION PROFESSIONNELLE

Tout au long de la formation, des moments spécifiques vous permettront d’affiner votre projet personnel et de préparer activement votre insertion professionnelle : connaissance des milieux professionnels par des stages et des rencontres, ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation, séances de préparation aux entretiens, initiation à la gestion et l’administration, construction d’un « portefeuille » personnel valorisant vos expériences et vos compétences. Vous pourrez ainsi progressivement vous inscrire dans le réseau professionnel où s’échangent des informations sur l’emploi, le métier et ses évolutions, la formation continue, etc.

## VIE ÉTUDIANTE – AIDES FINANCIÈRES

Le site Internet de l’université ainsi que le bureau de la vie étudiante, situé dans la maison de l’étudiant sur le campus Pont de Bois, pourront apporter des réponses à vos questions sur l’accompagnement du handicap, sur le logement, la santé, le sport ou les associations étudiantes. Il est possible d’obtenir des bourses sur critères sociaux ou des aides financières dans le cadre de la reprise d’études, du retour à l’emploi, de la formation continue. Adressez-vous au CROUS de Lille ainsi qu’au secrétariat du CFMI.

